

Acquisition d'un ensemble de moyens de fabrication additive métallique par dépôt d'un cordon thermofusible chargé en poudre métallique



**LPO ARAGON - PICASSO**

12, chemin de la côte à cailloux - 69700 Givors

Mail : 0693330v@ac-lyon.fr - ☎ 04 72 49 21 10

<http://aragon-picasso.elycee.rhonealpes.fr>



**Acquisition d'un ensemble de moyens de fabrication additive métallique par dépôt d'un cordon thermofusible chargé en poudre métallique composé d'une imprimante 3D, d'un moyen de déliantage catalytique et d'un four de frittage.**

**Date de réception des offres:**

**vendredi 21 août 2020 à 16h00**

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**Ce projet est financé par la région Auvergne Rhône Alpes et la DRRT**



**Acquisition d'un ensemble de moyens de fabrication additive métallique par dépôt d'un cordon thermofusible chargé en poudre métallique composé d'une imprimante 3D, d'un moyen de déliantage catalytique et d'un four de frittage.**

**Pouvoir adjudicateur**

Le Lycée polyvalent ARAGON – PICASSO  
12 chemin de la côte à cailloux  
69700 GIVORS

représenté par le proviseur, M. Servais JOST

Tel : 04 72 49 21 10

**Acte d'engagement (AE)**

**Cadre de la consultation :** appel d'offres ouvert passé en application des articles R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

**Désignation du signataire du marché :** le proviseur du lycée.

**Comptable public assignataire des paiements :** M. l'agent comptable du LPO ARAGON-PICASSO, 12 chemin de la côte à cailloux 69700 GIVORS tel 04 72 49 21 10

**ARTICLE 1 : PARTIES CONTRACTANTES**

**1.1 POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES**

Je soussigné (nom, prénoms) : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

Courriel : .....

Acquisition d'un ensemble de moyens de fabrication additive métallique par dépôt d'un cordon thermofusible chargé en poudre métallique

Numéro d'identification S.I.R.E.T. : .....

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers (1) :

.....

Code d'activité économique principale APE : .....

## **1.2 POUR LES SOCIETES**

Je soussigné : .....

Agissant au nom et pour le compte de : : .....

Au capital de : .....

Adresse du siège social : .....

Numéro de téléphone : .....

Courriel : .....

Numéro d'identification S.I.R.E.T. : .....

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) : .....

Code d'activité économique principale : .....

Après avoir pris connaissance du C.C.A.P. et du C.C.T.P. les documents qui y sont mentionnés,

Et après avoir fournis les documents prévus aux articles R2143-6 et suivants du code de la commande publique,

Je m'engage / nous nous engageons (2), sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations qui me (nous) concerne(nt) respectivement dans les conditions ci-après définies.

(1) Remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce » par « répertoire des métiers »

(2) Rayer les mentions inutiles

### **ARTICLE 2 : PROCEDURE ET PRIX**

Le marché est traité à prix global détaillé dans le mémoire technique.

Le prix indiqué dans l'acte d'engagement est réputé comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations ainsi que tous les frais y afférents.

Acquisition d'un ensemble de moyens de fabrication additive métallique par dépôt d'un cordon thermofusible chargé en poudre métallique

**Prix global :**

|                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Prix hors TVA .....              | Euros                              |
| TVA au taux de .....% soit ..... | Euros                              |
| Montant TVA incluse .....        | Euros ( <i>en chiffres</i> )       |
| .....                            |                                    |
| .....                            | euros T.T.C. ( <i>en lettres</i> ) |

Les prix hors T.V.A. sont majorés du montant de la T.V.A. en vigueur au jour de l'établissement des pièces de paiement.

**Codes CPV : 42990000**

**ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu à compter de sa date de notification, jusqu'à la date de réception mentionnée à l'article 1.3 du C.C.T.P.

**ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION DES MISSIONS**

Les délais d'exécution des prestations seront mentionnés au mémoire technique du titulaire.

**ARTICLE 5 : UNITE MONETAIRE DU MARCHE**

Le candidat formule son offre en **€uro**s monnaie de base du marché.

**ARTICLE 6 : PAIEMENT**

Je demande / Nous demandons (1) que le pouvoir adjudicateur règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) précisé(s) ci-après :

(1) Rayer les mentions inutiles

Pour les entreprises individuelles et les sociétés :

JOINDRE UN RIB

**ARTICLE 7 : SOUS-TRAITANCE DU MARCHE**

Conformément à l'article L2193-3 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut exiger, pour les marchés publics de fournitures comportant des services ou des travaux de pose ou d'installation, que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le titulaire. Ainsi, le titulaire ne peut pas sous-traiter la fourniture des produits entrant dans le cadre de la présente consultation. Seules les prestations de livraison peuvent être sous-traitées.

Acquisition d'un ensemble de moyens de fabrication additive métallique par dépôt d'un cordon thermofusible chargé en poudre métallique

Le titulaire peut sous-traiter sous sa responsabilité l'exécution d'une partie du marché, moyennant l'application :

- Des dispositions relatives à la sous-traitance prévues aux articles L2193-1 à L2193-14 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
- Des dispositions générales et celles relatives au paiement direct de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance modifiée par la loi 2001-1168 du 11 décembre 2011 dite MURCEF,
- Des dispositions de l'article 3.6 du C.C.A.G.-F.C.S.

C'est la loi française qui s'applique quel que soit la nationalité du titulaire.

### **7.1 Sous-traitance directe**

Si l'acceptation d'un ou plusieurs sous-traitants et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance ne résultent pas de l'acceptation de l'acte d'engagement, ils seront constatés par un acte spécial (DC4) signé par la personne qui conclut le contrat de sous-traitance. Les conditions de paiement conclues entre le titulaire et le sous-traitant doivent figurer dans l'acte spécial.

Pour chaque sous-traitant présenté pendant l'exécution du marché, le titulaire devra joindre, en sus du projet d'acte spécial (DC4) dûment rempli :

- Une déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup de motifs d'exclusion de la procédure de passation des marchés découlant des articles L2141-1 et suivants de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
- Tout document attestant des capacités financières et professionnelles du sous-traitant, notamment la qualification de son personnel ;
- Les certificats sociaux et fiscaux du sous-traitant à jour au 31 décembre de l'année précédente.

En cas de sous-traitance, les prix du marché sont réputés couvrir les frais de coordination et de contrôle, par le titulaire, de ses sous-traitants ainsi que les conséquences de leurs défaillances éventuelles.

Toute sous-traitance occulte pourra être sanctionnée par la résiliation du marché aux frais et risques de l'entreprise titulaire du marché conformément à l'article 32 du C.C.A.G.-F.C.S.

### **7.2 Sous-traitance indirecte**

Le « sous-traitant indirect » est le sous-traitant d'un sous-traitant, dénommé « entrepreneur principal du sous-traitant indirect ».

Un sous-traitant ne peut sous-traiter l'exécution de la partie du marché qui lui a été sous-traitée qu'à la condition d'avoir obtenu du représentant du pouvoir adjudicateur l'acceptation de ce sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

En vue d'obtenir cette acceptation et cet agrément, l'entrepreneur principal du sous-traitant indirect transmet au titulaire :

- L'ensemble des pièces exigées au 1.5.1 ci-dessus (pour une déclaration de sous-traitance directe),
- La copie de la caution personnelle et solidaire mentionnée à l'article 14-1 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance, ou un acte par lequel l'entrepreneur principal donne délégation au représentant du pouvoir adjudicateur pour paiement à son sous-traitant à concurrence du montant des prestations exécutées par ce dernier.

Acquisition d'un ensemble de moyens de fabrication additive métallique par dépôt d'un cordon thermofusible chargé en poudre métallique

**ARTICLE 9 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE**

Les offres ainsi présentées ne me (nous) lient (e), dans un délai de **90** (Quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de remise des offres.

*Fait en un seul original à ....., le .....*

*Mention manuscrite « lu et approuvé »*

**Signature du titulaire**

*A Givors, le .....*

**Le pouvoir adjudicateur**